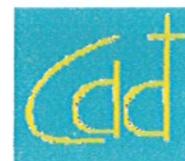


Pour quand de nouveaux diacres ?

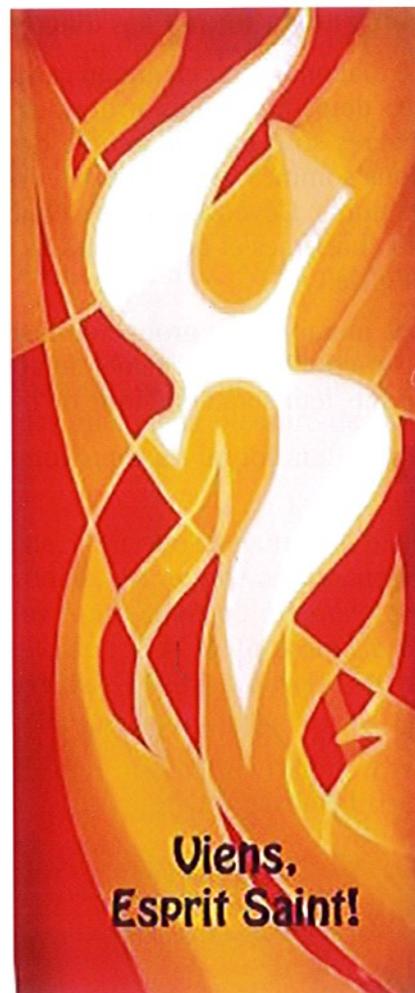


Alors qu'étaient ordonnés cinq diacres qui avaient commencé leur formation en 2013, une nouvelle vague d'interpellés se mettait en route à l'automne 2019.

Comment en sont-ils arrivés là ?

Curés, délégués pastoraux, mouvements, services diocésains ont été invités à proposer des noms d'hommes susceptibles de s'orienter vers l'ordination diaconale. Au terme de cette vaste enquête, cinquante et un noms ont été retenus. La commission diocésaine du diaconat a rencontré chacun de ces couples pour leur demander de réfléchir à une éventuelle interpellation en vue du diaconat. Douze couples ont répondu positivement et ont donc été invités à participer à une année de discernement (2019-2020). La même démarche a été entreprise dans les diocèses de Saint-Claude et de Belfort-Montbéliard, si bien que vingt-cinq couples et un célibataire, venus des trois diocèses, se sont retrouvés en octobre 2019 pour la première des quatre rencontres programmées entre octobre et mai. Le confinement de mars a quelque peu perturbé ce plan mais en septembre 2020, ce sont dix-neuf couples et un célibataire qui ont décidé de demander d'entrer en formation : huit couples pour Besançon, six pour Saint-Claude, sept et un célibataire et un célibataire pour Belfort-Montbéliard. Les conditions sanitaires nous ont obligés à commencer les sessions de formation en visio-conférence.

On peut deviner combien cette interpellation bouscule ceux à qui elle a été adressée et fait surgir dans leur couple toutes sortes d'interrogations. Divers sentiments les traversent : étonnement, peur, joie, paix... Ils ont évidemment tout le temps nécessaire pour être en mesure de donner une réponse libre et éclairée, leur formation prenant au



moins cinq ans. On peut dire cependant que le groupe dans son ensemble chemine dans une sérénité qui est bien palpable.

Tout au long du parcours, en plus de la formation théologique, sont apportés des éléments pour une approche du ministère diaconal, des espaces d'échanges sont ouverts, et des moyens pour le discernement sont proposés, comme l'accompagnement spirituel, ainsi qu'une initiation à la prière liturgique.

Les épouses sont non seulement invitées à donner leur accord mais elles sont aussi étroitement associées à la formation, d'abord pour en bénéficier elles-mêmes, ensuite pour bien connaître ce à quoi leur mari sera appelé. L'ordination marquera de manière renouvelée la vie de la famille.

Nous invitons les couples interpellés à cultiver la discrétion qui est le gage de leur liberté. Ce sont eux qui, au moment qu'ils auront choisi, feront part de la voie sur laquelle ils se sont engagés.

Pourquoi ordonner des diacres aujourd'hui ?

Le diaconat n'est en aucun cas un moyen pour pallier le manque de prêtres, ces deux ministères ordonnés étant différents et complémentaires. Les diacres sont dans le peuple de Dieu le signe et le rappel permanent que nous sommes tous les serviteurs les uns des autres, en particulier des plus démunis. L'évêque confie à chacun une mission particulière en fonction de ses charismes et des besoins de l'évangélisation, au service du monde et de l'Église.

Les membres du groupe sont toujours heureux de se retrouver, même en visio-conférence, et semblent apprécier une formation qui, quelle qu'en soit l'issue, leur sera bénéfique de bien des manières.

Père Jean-François Baudoz
Responsable diocésain du diaconat permanent

